



**PRÉFET
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de la légalité et des élections**

Arrêté préfectoral déterminant le nombre de conseillers municipaux et de conseillers communautaires à élire dans les communes du département de l'Oise à l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Officier des Arts et des Lettres

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 255-2 à L. 255-4, L. 263 à L. 267, R. 124 et de R. 127-2 à R. 128-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-2, L. 5211-6 et L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Marie CAILLAUD en qualité de préfet de l'Oise ;

Vu le décret du 25 août 2023 portant nomination de Monsieur Frédéric BOVET en qualité de Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOVET en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontois corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Vallées corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Liancourtois corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2026 modificatif portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Oise Picarde corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Bray corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Noyonnais corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays des Sources corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Valois corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Picardie Verte corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Plateau Picard corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes des Sablons corrélatif au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes Senlis Sud Oise corrélatif au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes Thelloise corrélatif au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Vexin-Thelle corrélatif au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le nombre de sièges de conseillers municipaux et de conseillers communautaires à pourvoir les 15 et éventuellement 22 mars 2026 dans chaque commune du département de l'Oise est fixé selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise, les sous-préfets de Clermont, de Senlis et de Compiègne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le **14 JAN. 2026**

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

A blue ink signature, appearing to be 'F. BOVET', is written over the text 'le Secrétaire Général,'.

Frédéric BOVET

N° INSEE	Communes	Population Municipale 2026	Nombre de conseillers municipaux à élire	EPCI	Nombre Siège(s) CC
303	Hautbos	187	11	CC de la Picardie Verte	1
304	Haute-Epine	253	11	CC de la Picardie Verte	1
305	Hautefontaine	345	11	CC des Lisières de l'Oise	1
306	Hécourt	149	11	CC de la Picardie Verte	1
307	Heilles	644	15	CC Thelloise	1
308	Hémévillers	463	11	CC de la Plaine d'Estrées	1
309	Hénonville	925	15	CC des Sablons	1
310	Herchies	582	15	CA du Beauvaisis	1
311	La Hérelle	237	11	CC de l'Oise Picarde	1
312	Héricourt-sur-Thérain	113	11	CC de la Picardie Verte	1
313	Hermes	2 466	19	CA du Beauvaisis	1
314	Hétomesnil	309	11	CC de la Picardie Verte	1
315	Hodenc-en-Bray	478	11	CC du Pays de Bray	1
316	Hodenc-l'Evêque	238	11	CC Thelloise	1
317	Hondainville	704	15	CC Thelloise	1
318	Houdancourt	680	15	CC de la Plaine d'Estrées	2
319	La Houssoye	591	15	CC du Vexin-Thelle	1
320	Ivors	250	11	CC du Pays de Valois	1
321	Ivry-le-Temple	878	15	CC des Sablons	1
322	Jaméricourt	302	11	CC du Vexin-Thelle	1
323	Janville	640	15	CA de la région de Compiègne Et basse automne	1
324	Jaulzy	851	15	CC des Lisières de l'Oise	2
325	Jaux	2 243	19	CA de la région de Compiègne Et basse automne	1
326	Jonquières	588	15	CA de la région de Compiègne Et basse automne	1
327	Jouy-sous-Thelle	1 071	15	CC du Vexin-Thelle	2
328	Juvignies	294	11	CA du Beauvaisis	1
329	Laberlière	196	11	CC du Pays des Sources	1
330	Laboissière-en-Thelle	1 326	15	CC des Sablons	1
331	Labosse	456	11	CC du Pays de Bray	1
332	Labryère	687	15	CC du Liancourtois	1
333	Lachapelle-aux-Pots	1 512	19	CC du Pays de Bray	3
334	Lachapelle-Saint-Pierre	827	15	CC Thelloise	1
335	Lachapelle-sous-Gerberoy	165	11	CC de la Picardie Verte	1
336	Lachaussée-du-Bois-d'Ecu	182	11	CA du Beauvaisis	1
337	Lachelle	805	15	CA de la région de Compiègne Et basse automne	1
338	Lacroix-Saint-Ouen	5 415	29	CA de la région de Compiègne Et basse automne	3
339	Lafraye	342	11	CA du Beauvaisis	1
340	Lagny	524	15	CC du Pays des Sources	1
341	Lagny-le-Sec	2 043	19	CC du Pays de Valois	3
342	Laigneville	4 926	27	CC du Liancourtois	7
343	Lalande-en-Son	606	15	CC du Pays de Bray	1
344	Lalandelle	504	15	CC du Pays de Bray	1
345	Lamécourt	196	11	CC du Clermontois	1
346	Lamorlaye	9 082	29	CC Aire Cantilienne	8
347	Lannoy-Cuillère	278	11	CC de la Picardie Verte	1
348	Larbroye	505	15	CC du Pays Noyonnais	1
350	Lassigny	1 469	15	CC du Pays des Sources	4
351	Lataule	115	11	CC du Pays des Sources	1
352	Lattainville	180	11	CC du Vexin-Thelle	1